

(1)

(N° 254.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 JUILLET 1858.

ERECTION DE LA COMMUNE DE VIEUX-TURNHOUT ⁽¹⁾.



RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. DE BOE.

MESSIEURS,

La question de l'érection en commune séparée de certains hameaux faisant actuellement partie du territoire de la ville de Turnhout remonte à 1836.

Depuis cette époque de nombreuses réclamations ont été faites en faveur de la séparation, de la part des habitants de ces hameaux, tant auprès des autorités administratives que des Chambres. Les raisons qu'ils n'ont cessé de faire valoir et qui se trouvent réunies dans l'Exposé des motifs, ont pleinement convaincu notre commission de l'utilité de cette mesure.

Nous avons admis le tracé des limites que le Gouvernement propose de donner à la nouvelle commune, ainsi que les règles qui serviront de base au partage de l'actif et du passif du bureau de bienfaisance.

Votre commission croit devoir en conséquence vous proposer, à l'unanimité des membres présents, l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,

H. DE BOE.

Le Président,

J. FRANÇS. LOOS.

(1) Projet de loi, n° 228.

(2) La commission était composée de MM. Loos, président, DE PERCEVAL, DE BOE, DE MÉRODE WESTERLOO et DU BUS.